



Caisse des Français de l'Étranger  
La Sécurité sociale des expatriés

## DEMANDE DE VERSEMENT D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES MATERNITÉ

À adresser chaque mois renseigné et signé à la  
Caisse des Français de l'Étranger<sup>1</sup>

Je, soussignée,

Nom : .....

Prénoms : .....

immatriculée sous le numéro de sécurité sociale

déclare sur l'honneur :

- ne m'être livrée à aucune activité professionnelle depuis le

et m'engage à cesser mon activité pendant au moins 8 semaines au titre de ma grossesse,

- ne pas être indemnisée, durant ce congé, par un autre organisme de sécurité sociale.

Je m'engage à signaler à la Caisse, toute modification qui interviendrait dans ma situation.

Fait à..... le

Signature de l'assurée

<sup>1</sup> **Article 441-6 du Code pénal** – « Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu ».

<sup>2</sup> La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification, pour les données vous concernant, auprès de la CFE.